

COMMUNIQUE N° 12

Le CNDD se sent outragé par des décideurs de quatre pays occidentaux qui viennent de mettre le démocrate, parlementaire et Président du CNDD, Son Excellence Léonard NYANGOMA dans le même sac que les fascistes MM. Jean Baptiste BAGAZA, l'ex-dictateur burundais, et Mathias HITIMANA, le trafiquant d'armes.

En effet, selon la radio nationale belge dans son journal de 18 h, ces quatre pays envisagent geler les avoirs et refuser les visas de ces trois personnalités qui luttent pour une société diamétralement opposées. Le premier pour le retour de la démocratie au Burundi, les deux autres pour le retour de la dictature militaire.

Une autre anomalie dans ce projet ? La complicité de ces décideurs dans l'impunité qui règne au Burundi. La preuve: ils ne prévoient aucune condamnation des auteurs de l'assassinat de Son Excellence Melchior NDADAYE, le premier chef d'Etat démocratiquement élu, ainsi que des Présidents et Vice-Président de l'Assemblée Nationale respectivement le hutu Pontien KARIBWAMI et le tutsi Gilles BIMAZUBUTE.

Pourtant, des rapports internationales neutres d'enquête précisent qui sont ces assassins. Ces rapports soulignent que la nouvelle guerre civile qui sévit au Burundi trouve son origine dans l'assassinat de ces personnalités lors du putsch militaire du 21 octobre 1993. Les décideurs de ces quatre pays vont-ils soigner le mal burundais en évitant de s'attaquer à la cause ?

Qui est NYANGOMA ? N'est-il pas la plus grande cheville ouvrière de la campagne électorale du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU) qui en a imprimé le caractère pacifiste jusqu'au jour de l'assassinat de NDADAYE ? Alors que les occidentaux le qualifient d'extrémiste hutu, n'est-ce pas lui qui a recruté le plus grand nombre de tutsi pour en faire des membres du FRODEBU, hier, du CNDD aujourd'hui.

Le CNDD demande une enquête internationale à ce sujet et au sujet des crimes contre l'humanité commises depuis 1965 notamment le génocide de 1972 et le génocide en cours aujourd'hui au Burundi.

Pourquoi juger avant de procéder à une enquête ?

Pour le C.N.D.D,

Jérôme NDIHO
Porte Parole.

